

Formulaire

Le guide de demande de branchement d'eau non potable vous aidera dans votre démarche. n'hésitez pas à le consulter.
Ce formulaire permettra à Eau de Paris de dimensionner votre branchement d'eau non potable et d'établir la proposition la plus adaptée à vos consommations. Il fait partie des éléments à joindre à votre demande, reportez-vous en page 7 de ce formulaire pour connaître l'ensemble des documents à fournir. La demande de branchement implique une étude technique de la part d' Eau de Paris. Les tarifs sont disponibles sur le site internet d'Eau de Paris www.eaudeparis.fr.
Toute modification ultérieure de votre projet pouvant faire varier les données renseignées dans le présent formulaire devra nous être signalée.

Formulaire à renvoyer à Eau de Paris (Veuillez remplir autant de formulaires que de branchements d'eau non potable à réaliser)

AGENCE OUEST 1 ^{er} , 2, 8, 9, 16, 17, 18 ^e arrondissements sauf Île de la Cité	AGENCE EST 3, 4, 10, 11, 12, 19, 20 ^e arrondissements et Île de la Cité	AGENCE SUD 5, 6, 7, 13, 14, 15 ^e arrondissements
14, rue Georges Berger 75017 Paris Tél. : 01 71 25 00 25 Fax : 01 44 40 16 96 Mail : agenceouest-sat@eaudeparis.fr	199/207, rue des Pyrénées 75020 Paris Tél.: 01 71 25 00 25 Fax : 01 85 34 75 97 Mail : agenceest-sat@eaudeparis.fr	152, avenue Paul Vaillant Couturier 75014 Paris Tél. : 01 71 25 00 25 Fax : 01 41 17 27 90 Mail : agencesud-sat@eaudeparis.fr

Partie réservée à Eau de Paris

Votre correspondant Eau de Paris :

Date de remise du formulaire :

N° de la demande :

À compléter

- Si vous faites une demande pour un renforcement de branchement, veuillez cocher cette case :
 - Demandez-vous plusieurs branchements dans le cadre du même projet ?
 - Branchement d'alimentation générale (nombre et numéro(s) de demande(s) à préciser si connus) :
 - Branchement de chantier (nombre et numéro(s) de demande (s) à préciser si connus) :
 - Branchement secours incendie (nombre et numéro(s) de demande (s) à préciser si connus) :
 - Branchement d'eau non potable (nombre et numéro(s) de demande (s) à préciser si connus) :
 - Disposez-vous déjà d'un branchement existant ?
 - Branchements d'eau potable - numéro(s) de contrat Eau de Paris
 - Branchements d'eau non potable - numéro(s) de contrat Eau de Paris.....
 - J'accepte que mes coordonnées soient réutilisées afin de recevoir de l'information relative à l'actualité d'Eau de Paris.
- Date souhaitée d'alimentation en eau :/...../20.....

1 - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adresse de l'immeuble

.....
.....
.....
.....

Adresse du branchement (si différente)

.....
.....
.....
.....

Contrat de prestation des travaux

Payeur des travaux

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Code APE:

N° immatriculation RCS (ou extrait Kbis*) :

.....

Signature :

Propriétaire des locaux

Nom du contact :

Adresse :

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Signature :

Contrat d'abonnement à l'eau

Titulaire du contrat d'eau

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

N° immatriculation RCS (ou extrait Kbis*) :

.....

Signature :

Payeur du contrat d'eau

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Signature :

Autres contacts

Nom de l'architecte ou bureau d'étude

Nom du contact :

Adresse :

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Signature :

Nom de l'entreprise générale

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Nom de l'entreprise de plomberie

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

*obligatoire pour les personnes morales

BRANCHEMENT D'EAU NON POTABLE

En cas de besoin de surpresseur, une étude devra valider la nécessité de pose d'une bêche en surverse (appoint en eau potable ou d'un anti béliér)

- Installation surpressée oui non
- Installation avec appoint d'eau potable oui non

- Débits instantanés maximum en m³/h :
- Volume annuel souhaité en m³ :
- Quel(s) usage(s) souhaitez-vous faire avec l'eau non potable ? :

 - arrosage¹
 - refroidissement
 - climatisation
 - chauffage
 - nettoyage/ lavage
 - chantier (usage technique uniquement)
 - autres

¹ L'arrosage est recommandé hors des horaires de fréquentation du public. L'arrosage des jardins potager est déconseillé.

Si toute l'eau n'est pas rejetée dans le réseau d'assainissement, cochez cette case*

* Vous pouvez bénéficier d'une exonération des redevances

- Est-il prévu un additif (antigel...) dans ces réseaux ? oui non nature:
- (si oui, précisez-en la nature)

À compléter et signer par le propriétaire de l'immeuble, son mandataire, ou une personne autorisée par le propriétaire

Je soussigné

agissant en qualité de

- atteste sur l'honneur avoir qualité pour déposer la présente demande de branchement à l'eau non potable,

- commande l'étude technique de réalisation du branchement.

-Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs sur le site internet www.eaudeparis.fr.

Date Signature :

Implantation du dispositif de comptage

La chambre de comptage accueille le dispositif de comptage. Ce local doit se trouver le plus près possible du domaine public et du raccordement à l'égout.

Les dimensions de la chambre de comptage dépendent du diamètre du branchement. Celui-ci est validé lors du premier rendez-vous sur site (se reporter à l'étape 1 des grandes étapes de réalisation d'un branchement neuf).

⇒ Implantation en regard :

- raccordé au réseau d'évacuation d'égout,
- réalisé en béton ou parpaings pleins avec des murs de 20 cm minimum d'épaisseur,
- équipé de ventilations hautes et basses, d'une crosse et d'échelons, d'une pompe de relevage avec un puisard ou d'un siphon de sol,
- sa hauteur minimale ne pourra être inférieure à 1,2 mètres.

⇒ Implantation dans un bâtiment dans un espace commun accessible (locaux techniques exclus) ou local sous-tampon :

Pour un espace commun accessible :

- son emprise sera déterminée en fonction du nombre et du diamètre du (des) compteur(s),
- sa hauteur minimale ne pourra être inférieure à 2 mètres,
- la paroi sur laquelle le(s) compteur(s) sera (seront) maintenu(s) par des scellements sera exécutée en béton ou en parpaings pleins d'une épaisseur de 20 cm minimum,
- équipé de ventilations hautes et basses d'une barre de seuil de 10 cm à l'entrée, d'un siphon de sol et d'éclairage.

Pour un local sous-tampon :

une hauteur minimale de 2 mètres avec le tampon qui devra être facilement manœuvrable et sécurisé, équipé d'une crosse, d'échelons, de ventilations hautes et basses, et raccordé au réseau d'évacuation d'égout.

Dimensions minimales de la chambre de comptage

Diamètre de 20 à 40 mm :
h 2 m x l 1 m x L 1,50 m

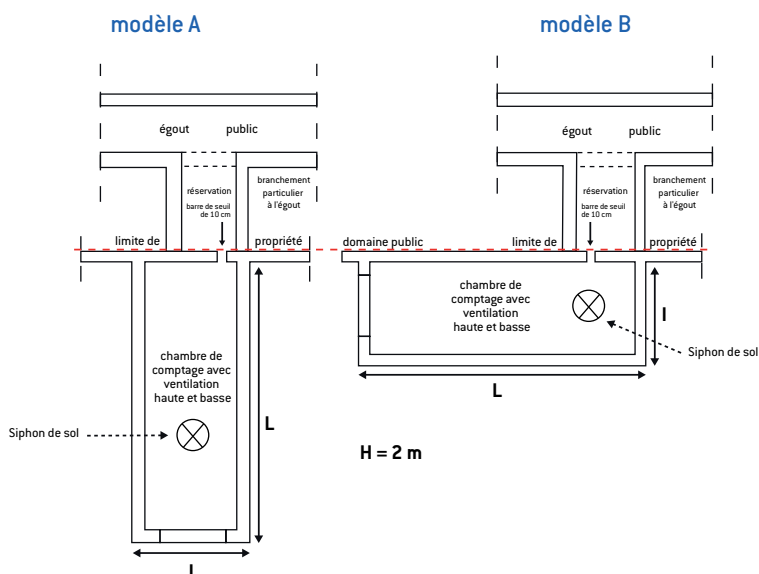
Diamètre de 60 à 80 mm :
h 2 m x l 1,20 m x L 3,50 m

Diamètre de 100 à 150 mm :
h 2 m x l 1,20 m x L 4 m

Diamètre de 200 mm et plus :
h 2 m x l 1,50 m x L 4,50 m

Il est interdit d'installer des équipements dans la chambre de comptage (surpresseur, électricité, gaz...)

SCHÉMAS Chambre de Comptage



UTILISATION D'EAU NON POTABLE

L'utilisation de l'eau non potable est de la responsabilité de ceux qui en font la demande et qui l'utilisent. Les impacts sanitaires sont notamment à prendre en compte par l'utilisateur et l'abonné.

Le responsable des travaux de branchement se doit de tenir l'abonné, ainsi que tous les usagers, informés de la bonne utilisation du réseau d'eau non potable.

Eau de Paris ne pourra pas être tenu pour responsable des différents risques sanitaires encourus par l'utilisation de cette eau.

EXTRAIT DU REGLEMENT DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU (annexe 2, RSPE)

Article 1 : l'eau non potable est essentiellement destinée à assurer des besoins industriels et collectifs, notamment les besoins des services de la ville de Paris. Eau de Paris peut cependant, dans le cadre des dispositions sanitaires réglementaires, autoriser la souscription d'abonnement à l'eau non potable à d'autres usagers que la Ville de Paris, en tenant compte de la nature, de l'importance des besoins à satisfaire et des possibilités des réseaux. Le demandeur devra au préalable préciser les usages qu'il en fera.

Article 2 : la distribution d'eau non potable peut être soumise à des aléas et variations climatiques, qui ne permettent pas de garantir la pression ou la continuité du service.

L'abonné qui utilise l'eau non potable ne peut élever aucune réclamation et aucune recherche de responsabilité, ni au sujet des caractéristiques physiques, chimiques ou bactériologiques de l'eau ainsi fournie, ni en ce qui concerne l'obligation où il se trouverait de traiter cette eau pour la rendre propre à satisfaire aux besoins de son établissement.

Document établi par :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Déclare avoir pris connaissances des informations établies ci-dessus et m'engage à respecter les prescriptions techniques et sanitaires en pages 10 et 11 du guide de branchement d'eau non potable.

Date:/...../20.....

Signature :

Composition du coût pour un branchement

Pour un branchement d'un diamètre inférieur ou égal à 40 mm

⇒ Le forfait comprend toujours les éléments suivants :

- Le coût d'installation du branchement défini en fonction du diamètre qui inclut le dispositif de comptage,
- Les linéaires de tuyau nécessaires pour raccorder notre compteur à la canalisation publique.

Les tarifs sont disponibles sur notre site internet www.eaudeparis.fr.



⇒ **Pour un branchement d'un diamètre supérieur à 40 mm**

Pour ces branchements, il n'existe pas de prestations forfaitisées. Un devis sur mesure est réalisé (métré,...).

Renvoyez votre demande de branchement d'eau non potable à Eau de Paris

(Reportez-vous en page 1 pour connaître les contacts Eau de Paris)

DOCUMENTS À FOURNIR POUR CONSTITUER VOTRE DEMANDE DE BRANCHEMENT D'EAU NON POTABLE

- Le formulaire de branchement d'eau non potable complété (autant de formulaires que de branchements demandés sont nécessaires).
- Règlement par chèque pour l'étude technique.
- L'accord de raccordement qui vous a été remis par la section d'assainissement de Paris (SAP) si nécessaire.
- La fiche de calcul pour le dimensionnement du branchement complétée fournie par votre plombier.
- Un schéma de principe de l'installation décrivant son fonctionnement fourni par votre plombier.
- Un plan de masse avec indication du branchement d'assainissement.
- Un plan du sous-sol indiquant la localisation de la chambre de comptage avec la cote (sauf pour les branchements de chantier).
- Si vous êtes une entreprise, un extrait de KBIS.

Autres contacts

Section d'assainissement de la ville de Paris (SAP)

SUBDIVISION TERRITORIALE OUEST	SUBDIVISION TERRITORIALE EST	SUBDIVISION TERRITORIALE SUD
23, rue Laure Diebold 75008 Paris Tél. : 01 53 68 26 90 Fax : 01 53 68 26 99	135, boulevard de la Villette 75010 Paris Tél. : 01 44 75 22 90 Fax : 01 53 68 25 99	27, rue du Commandeur 75014 Paris Tél. : 01 53 68 24 80 Fax : 01 53 68 25 99



19 rue Neuve-Tolbiac
75013 Paris
www.eaudeparis.fr

tél. : 0974 506 507
Appel non surtaxé



Eau de Paris est certifiée ISO 9001/2008
ISO 14001/2004 et OHSAS 18001/2007
pour l'ensemble de ses activités liées à la
production, au transport et à la distribution de
l'eau potable. Eau de Paris a reçu le label égalité
au titre de son engagement en faveur de l'égalité
femmes-hommes ainsi que le label diversité.